3. PORTRAIT SOCIAL

3.1. Description du milieu humain et de ses acteurs

La description du milieu humain repose uniquement sur les municipalités dont l'agglomération urbaine est incluse dans le périmètre du bassin versant.

3.1.1. Population

La population du bassin versant de fleuve Saint-Jean est estimée à **34 200 habitants** selon le recensement 2011, soit 20 951 personnes dans la **zone Nord-Est** et 13 249 dans la **zone Sud-Ouest**. On observe une baisse de 5,6% de cette population depuis 2006. Les autochtones représentent une très faible proportion de la population du bassin versant car leur nombre s'élève à 310 (Tableau 12). Le Tableau 12 montre que la population du bassin versant est généralement plus âgée et moins scolarisée que la moyenne provinciale et que son taux de chômage moyen s'élève à 9,7%, soit 2% au-dessus de celui du Québec. Le revenu moyen des ménages varie fortement d'une municipalité à l'autre puisqu'il fluctue entre 21 590 \$ à Pohénégamook et 60 629\$ à Sainte-Justine. On observe cependant dans la majorité des municipalités que le salaire médian est inférieur au salaire moyen, ce qui signifie que la majorité de la population touche un salaire plus faible que le salaire moyen (Statistique Canada 2011). Deux municipalités font exception à la règle, Pohénégamook et Saint-Jean-de-la-Lande.

a. Démographie

L'âge médian de la population est de 49 ans, soit supérieur de sept ans à l'âge médian de la province de Québec (42 ans). La Figure 1 représente la pyramide des âges d'après les données issues du recensement 2011. Douze municipalités de la zone Nord-Est et seize de la zone Sud-Ouest sont considérées dévitalisées. Cette situation s'explique en partie par l'exode grandissant des jeunes vers les centres urbains que ce soit pour poursuivre leur scolarité ou bien pour trouver un emploi. Très peu d'entre eux reviennent par la suite

s'établir dans leur région d'origine, ce qui engendre une raréfaction de la main d'œuvre et de la relève dans plusieurs municipalités et MRC du bassin versant du fleuve Saint-Jean.

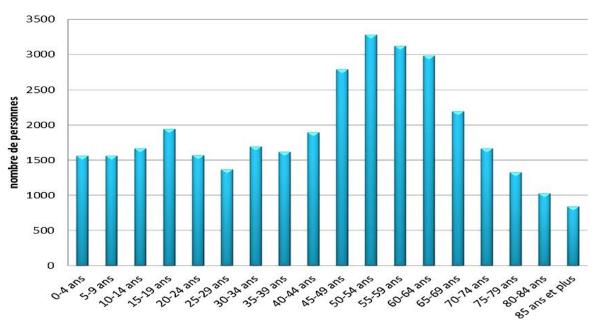
Tableau 12. Description statistique de la population

	Zone Nord-Est	Zone Sud- Ouest	Bassin versant du fleuve Saint-Jean	Province de Québec
Population n'ayant aucun	36	43	39	22
diplôme (en %)				
Population ayant suivi des	16	21	18	22
études secondaires (en %)				
Population ayant suivi des	48	36	43	56
études post secondaires (en				
%)				
Taux de chômage moyen	12.4	7.0	9.7	7.2
(en %)				
Nombre d'autochtones	275	35	310	141 915
Âge médian de la	48	50	49	42
population (en années)				
En dessous de la moyenne provinciale		Au-dess	Au-dessus de la moyenne provinciale	

Source : Statistique Canada 2011

b. Densité de la population

Le recensement effectué en 2011 dénombrait sur le territoire quatorze municipalités de moins de 500 habitants, dix-huit de 500 à 2000 habitants et seulement quatre de plus de 2 000 (Figure 3). La municipalité la plus densément peuplée, Témiscouata-sur-le-Lac, compte 5 096 habitants. Il est intéressant de noter que 25,5% de la population du territoire est répartie entre les trois municipalités riveraines du lac Témiscouata, soit Dégelis, Saint-Juste-du-Lac et Témiscouata-sur-le-Lac.



Source: Statistique Canada 2011

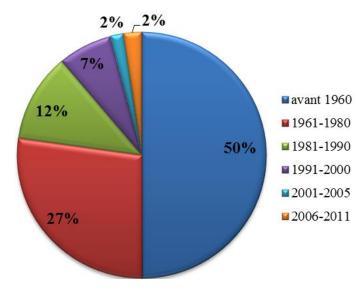
Figure 1. Répartition de la population du BVFSJ en fonction de l'âge

c. Densité de l'habitat

La densité moyenne de population est de 5,2 habitants par km² (hab/km²). Cette densité oscille entre 1 hab/km² à Saint-Athanase et Saint-Pierre-de-Lamy et 23,3 hab/km² à Témiscouata-sur-le-Lac (Statistique Canada 2011). Le bassin versant du fleuve Saint-Jean compte environ 14 380 logements privés composés en moyenne de 6 pièces et construits avant 1980 pour la plupart (Figure 2). Une grande majorité (80%) des ménages du bassin versant sont propriétaires de leur logement (Statistique Canada 2011).

d. Santé publique

À l'exception de cas localisés de Dermatite du baigneur, aucun problème de santé publique lié à l'eau n'a été recensé sur le territoire jusqu'à présent.



Source: Statistique Canada 2011

Figure 2. Répartition des logements privés du BVFSJ en fonction de leur date de construction

3.1.2. Description des représentations sociales et des préoccupations de la population quant à l'eau et au territoire

a. Perceptions partagées par la population

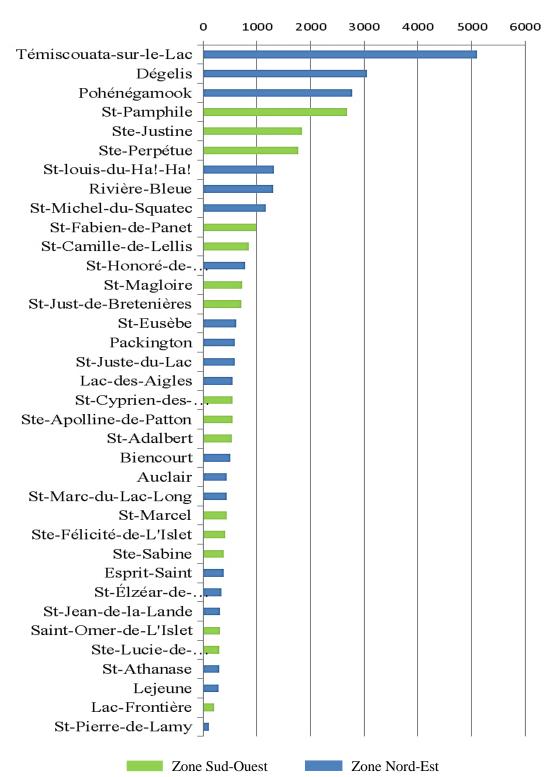
Pour une grande partie des résidents du lac Témiscouata, la gestion du barrage par Hydro-Québec est responsable des problèmes liés au niveau d'eau du lac. Plusieurs riverains souhaiteraient que le niveau du lac soit abaissé davantage à la fin de l'hiver afin de mieux absorber la crue printanière. D'autres, en revanche, déplorent un niveau d'eau trop bas du lac et de la rivière Madawaska, ce qui nuirait aux frayères des salmonidés.

Les résidents permanents du lac de l'Est tendent à considérer que le camping situé à la tête du lac pollue le lac avec ses eaux usées. Il y a quelques années, les résidents ont dû mettre aux normes leurs installations septiques. Il leur semble donc injuste que le camping ne suive pas le même régime.

b. Bruits perceptuels

À notre connaissance, il n'y a pas de bruits perceptuels au sein du bassin versant du fleuve Saint-Jean.

Nombre d'habitants



Source: Recensement 2011, Statistique Canada

Figure 3. Répartition de la population en fonction des municipalités du BVFSJ

c. Grandes préoccupations

Une des principales préoccupations des MRC et des municipalités du bassin versant du fleuve Saint-Jean a trait à la **pérennisation des noyaux urbains**. En effet, la migration de la main d'œuvre et des entreprises vers les grands centres engendre une diminution de la population et la dévitalisation de certains villages. Malgré la présence de quelques entreprises d'importance, le manque de diversification de l'économie, le faible potentiel d'emploi, la décroissance démographique, le faible niveau de scolarité, la dévitalisation des activités agricoles et le ralentissement de l'industrie forestière représentent un frein à la consolidation des noyaux villageois.

La plupart des MRC souhaitent mettre l'emphase sur un développement multi-ressources durable et complémentaire de l'agriculture et des activités forestières, la diversification des services à la population, la préservation d'un cadre de vie de qualité, ainsi que la mise en valeur des secteurs ayant un potentiel récréotouristique. La **protection de la qualité de leur environnement naturel** devient alors une préoccupation majeure. Par exemple, dans la MRC de Kamouraska, la fréquentation touristique du lac de l'Est est en pleine croissance depuis quelques années. Conscient de l'importance du paysage exceptionnel dans cette attraction, l'ensemble des acteurs souhaitent pouvoir répondre à cette demande tout en protégeant le lac. Leur principale préoccupation est donc de savoir jusqu'à quel point ils peuvent développer les alentours du lac sans avoir un impact négatif sur la qualité de l'environnement. L'éventuelle construction de l'oléoduc Énergie Est est également une des grandes préoccupations.

d. Sentiment d'appartenance

La zone Nord-Est se caractérise par un fort sentiment d'appartenance de la population envers les différents lacs présents sur le territoire. Les nombreux lacs ainsi que les paysages qui les entourent éveillent un sentiment de fierté au sein de la population. Bérubé (1983) observe que 'le fait d'habiter près du lac Témiscouata et qu'il soit le paysage familier, représente autant pour les colons de cette nouvelle terre que pour les autres habitants du territoire, un symbole d'appartenance ou d'identification à la région

du Témiscouata'. Ce même phénomène semble également présent au lac de l'Est où les résidents sont très attachés à 'leur' lac qu'ils côtoient tous les jours. Au Témiscouata, la compagnie Fraser s'est approprié la majorité des terres et des concessions forestières de la région. Ils ont ainsi pu créer un monopole industriel et commercial leur permettant de 'fixer les bases de la structuration économique et sociale' (Bérubé 1983). Cette activité économique commune aux habitants du Témiscouata serait au centre de l'identification territoriale de la population (Bérubé 1983). Dans la **zone Sud-Ouest**, le sentiment d'appartenance s'est davantage développé autour des principales rivières, notamment la Daaquam et la Noire Nord-Ouest.

3.1.3. Description des acteurs de l'eau présents sur le territoire

a. Communautés des Premières Nations

Surnommés « Etchemins » par Champlain, le nom véritable de cette Première Nation est Wulust'Agooga'wiks (peuple de la belle rivière) ou Wulustook, peuple de la rivière Saint-Jean. Les Malécites fréquentaient un large territoire, appelé le Wolastokuk, qui allait de la rivière Chaudière (Lévis) à la rivière Mitis (Mont-Joli), un territoire qui rejoignait la rive nord du fleuve Saint-Laurent et une partie des berges de la rivière Saguenay (Journal des débats de la Commission de l'aménagement du territoire, 40^e législature, 1^{re} session, 30 octobre 2012 au 5 mars 2014).

En 1827, les Malécites sont regroupés dans une réserve à Viger, près de Rivière-du-Loup, où les Anglais souhaitent les sédentariser par un mode de vie axé sur l'agriculture. Toutefois, il se révèle que les Malécites quittent la réserve pour de longues périodes en hiver pour la chasse, et en été pour la vente de leur artisanat. Alors que les colons blancs avoisinants mettent de la pression pour s'approprier ces terres de bonne qualité, l'Église prétexte alors que les Malécites n'utilisent pas les terres agricoles à leur plein potentiel. La cession de la réserve est accordée en 1869, et la vente des lots prend forme en 1870.

C'est donc le déplacement de la Première Nation. En 1877, un terrain de 418.9 acres est acheté à Whitworth, où les Malécites tentent de vivre pendant un an. L'éloignement des

grands centres, des voies de portages et le faible potentiel agricole des sols engendrent la dispersion de la Nation à travers d'autres régions du Québec, au Nouveau-Brunswick et aux Etats-Unis, et la perte de la communauté. En 1891, une réserve de 0.4 acres est créée à Cacouna, où se trouvent actuellement les bureaux du conseil de bande, mais où aucun membre de la Première Nation ne vit.

L'ensemble du bassin versant ferait ainsi partie du territoire traditionnel encore fréquenté par les Malécites. La Première Nation des Malécites de Viger, qui compte environ 1300 individus hors réserve (communication personnelle, Grand Chef Anne Archambault, janvier 2015), dispose d'une réserve situé dans le canton de Whitworth. Localisée dans la portion québécoise du bassin versant du Fleuve Saint-Jean, cette réserve est à proximité de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

En 1989, après 100 ans de dispersion, la Première Nation des Malécites de Viger est officiellement reconnue par l'Assemblée nationale du Québec et le gouvernement fédéral comme 11^e nation autochtone du Québec. L'un des souhaits de la Grand Chef Anne Archambault est de reconstruire la communauté de la Première Nation des Malécites de Viger en offrant aux membres la possibilité de vivre sur leur territoire, dans le Bas-Saint-Laurent. Pour elle, Whitworth est garante de l'histoire, de ce qu'a subit la Première Nation (communication personnelle, janvier 2015).

b. Secteur économique

Le Tableau 13 décrit les principaux acteurs de l'eau appartenant au secteur économique.

c. Secteur communautaire

Le Tableau 14 décrit les principaux acteurs de l'eau appartenant au secteur communautaire.

d. Secteurs municipal et gouvernemental

Le Tableau 15 et le Tableau 16 décrivent respectivement les principaux acteurs de l'eau appartenant au secteur municipal et gouvernemental.

Comission mixte internationale

Le Canada et les États-Unis se sont dotés d'un organe commun pour l'analyse des problématiques reliés aux bassins versants transfrontaliers. Il s'agit de la Commission Mixte Internationale (CMI). Cette organisation est chargée d'étudier, à la demande des gouvernements nationaux, des problèmes transfrontaliers pour lesquels elle recommande des solutions. Elle est investie de deux responsabilités principales : régir l'utilisation des eaux communes et enquêter sur les problèmes transfrontaliers en vue de recommander des solutions.

La CMI s'est penchée sur le cas du Saint-Jean dans les années 50 (CMI, 1954) afin de déterminer si les eaux du Saint-Jean pouvaient être conservées et gérées pour de meilleurs bénéfices, puis dans les années 70 (CMI, 1977) afin d'évaluer la qualité de l'eau dans le bassin versant. À notre connaissance, depuis ce dernier rapport, la CMI ne s'est pas vu donné d'autre mandat relativement au BVFSJ par les gouvernements successifs et respectifs.

Tableau 13. Description des acteurs de l'eau du secteur économique

Secteurs économiques	Acteurs	Rôles potentiel dans la gestion intégrée de l'eau	
Forestier	Agences de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint- Laurent et de la Chaudière-Appalaches	Sensibiliser les membres aux pratiques de gestion forestière respectueuses des écosystèmes aquatiques.	
	Groupements forestiers de Kamouraska, de Témiscouata, de L'Islet, de Montmagny, de Bellechasse - Lévis, de Dorchester et le groupement forestier et agricole Taché	Sensibiliser les entreprises et les propriétaires privés aux pratiques de gestion forestière respectueuses des écosystèmes aquatiques.	
	Coopérative forestière Haut Plan Vert Coopérative de gestion forestière des Appalaches	Optimiser l'utilisation de l'eau et des différentes ressources.	
Agricole	Club conseil de gestion des sols du Témiscouata (Ferti-Conseil)	Conseiller les agriculteurs et s'assurer de l'application des	
	Groupe conseil agricole (GCA) de la Côte-du-Sud	pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes aquatiques.	
	Fédérations de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du	Sensibiliser les membres aux pratiques agricoles respectueuses	
	Bas-Saint-Laurent, de la Côte du Sud et de la Beauce	des écosystèmes aquatiques.	
Récréotouristique	Campings, centres de villégiature, clubs de golf	Assurer une gestion raisonnée et respectueuse des écosystèmes	
	Station nautique Lac Témiscouata et marinas	aquatiques.	
	Zecs et pourvoiries	Assurer une gestion raisonnée et respectueuse des écosystèmes aquatiques.	
Commercial et industriel	Commerces et industries	Réduire la consommation d'eau potable ainsi que les rejets de contaminants.	

Tableau 14. Description des acteurs de l'eau du secteur communautaire

Acteurs	Rôles potentiel dans la gestion intégrée de l'eau
Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean	Élaborer un plan directeur de l'eau en concertation et faire le suivi de sa mise en œuvre.
Écoles primaires et secondaires	Sensibiliser les plus jeunes à l'importance d'une gestion durable des écosystèmes.
Établissements de santé	Réduire la consommation d'eau potable ainsi que les rejets de contaminants (surtout médicamenteux).
Conseils régionaux de l'environnement du Bas-Saint-	Développer une vision régionale de l'environnement et du développement durable basée sur la
Laurent et de la Chaudière-Appalaches	concertation.
Associations de riverains et de pêcheurs	Sensibiliser la population et participer à la protection des lacs et des cours d'eau.
Club d'encadrement technique en acériculture de	Conseiller les acériculteurs et s'assurer de l'application des pratiques respectueuses des écosystèmes
l'Est	aquatiques.
Corporation de la traverse du lac Témiscouata inc.	Sensibilisation des passagers à l'importance d'une gestion intégrée des écosystèmes aquatiques.
Société d'aménagement de la rivière Madawaska et	Sensibiliser la population à l'importance d'une gestion du territoire respectueuse des écosystèmes
du lac Témiscouata (SARMLT)	aquatiques.
Association forestière bas-laurentienne	Sensibiliser les jeunes et les adultes à l'importance d'une gestion durable des forêts.
Citoyens	S'intéresser à la gestion intégrée de l'eau et participer à la sensibilisation collective.

Tableau 15. Description des acteurs de l'eau du secteur municipal

Secteurs municipaux	Acteurs	Rôles potentiel dans la gestion intégrée de l'eau
Municipalités	23 municipalités entièrement incluses dans le bassin versant du fleuve Saint-Jean et 35 partiellement	Assurer un approvisionnement en eau potable ainsi qu'un traitement adéquat des eaux usées. Appliquer la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Mettre en place des règlements municipaux visant à favoriser la mise en place d'un aménagement du territoire respectueux des écosystèmes aquatiques.
	Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT)	Gérer les matières résiduelles, les écocentres ainsi que la vidange systématique des installations septiques.
MRC .	9 Municipalités régionales de comté (MRC)	S'assurer que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et la Loi sur les compétences municipales sont bien appliquées. Veiller au libre écoulement des eaux.
	Parcs régionaux du Haut-Pays de Kamouraska, du Massif du Sud et des Appalaches	Assurer une gestion respectueuse des écosystèmes aquatiques.
Régions	Conférence régionale des élus (CRÉ) du Bas-Saint- Laurent et de la Chaudière-Appalaches	Promouvoir les intérêts de la région. Proposer, mener et appuyer des projets à incidence régionale.

Tableau 16. Description des acteurs de l'eau du secteur gouvernemental

Paliers gouvernementaux	Acteurs	Rôles potentiel dans la gestion intégrée de l'eau	
	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN)	Mettre en place des lois et des programmes provinciaux visant	
	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la		
	Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)		
	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation		
	(MAPAQ)		
	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	à favoriser la mise en place d'un aménagement du territoire	
Provincial	(MAMOT)	respectueux des écosystèmes aquatiques	
	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)		
	Ministère des Transports (MTQ)		
	Ministère de la Sécurité publique (MSP)		
	Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)		
	Parc national du Lac-Témiscouata (SÉPAQ)	Protéger les écosystèmes aquatiques inclus dans le périmètre	
	(223-4)	du parc, les documenter et sensibiliser les visiteurs	
	Hydro-Québec	Assurer une gestion du barrage du lac Témiscouata d'une	
		façon respectueuse des écosystèmes aquatiques	
Fédéral	Pêches et Océans Canada (MPO)	Mettre en place des lois et des programmes fédéraux visant à	
	Transports Canada (TC)	favoriser la mise en place d'un aménagement du territoire	
	Environnement Canada (EC)	respectueux des écosystèmes aquatiques	